



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N° 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

CHEMIN DE FER.

DE LIÈGE station d'Ans pour Bruxelles, Anvers		DE BRUXELLES pour Liège (stat. d'Ans)		D'ANVERS pour Liège (station d'Ans) et Ostende		DE GAND pour Bruxelles et Anvers		D'OSTENDE pour Bruxelles et Anvers	
Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.
8 h. 50 m.	2 h. 45 m.	7 h. 45 m.	2 h.	7 h. 20	1 h. 45 m.	7 h. 20	1 h. 45	8 h.	5 h. 50 m.
9 h. 50 m.	3 h.	7 h. 50 m.	2 h. 15 m.	7 h. 20	2 h.	7 h. 20	2 h.	8 h. 15	6 h. 5
11 h. 50 m.	4 h. 30 m.	8 h. 50 m.	3 h. 15 m.	7 h. 20	2 h. 45	7 h. 20	2 h. 45	8 h. 30	7 h. 55
11 h. 50 m.	4 h. 30 m.	9 h. 50 m.	4 h. 30 m.	7 h. 20	3 h.	7 h. 20	3 h.	8 h. 45	8 h. 55
7 h. 30 m.		11 h. 50 m.	5 h. 15 m.	7 h. 20	3 h. 15	7 h. 20	3 h. 15	8 h. 55	9 h. 5

D'ANS à					D'ANS à					D'ANS à					D'ANS à				
BERL.	DILIG.	CH.-A-B.	WAGG.		BERL.	DILIG.	CH.-A-B.	WAGG.		BERL.	DILIG.	CH.-A-B.	WAGG.		BERL.	DILIG.	CH.-A-B.	WAGG.	
1 25	1	50	55		4 75	4	2 75	1 75		8 75	7 50	5	5		8 50	7	4 75	2 7	
1 75	1 50	1	50		5 25	4 50	5	1 75		8 75	7 50	5	5		9	7 50	5 25	5 2	
3 25	2 50	1 75	1		6 75	5 50	5 75	2 25		8 25	7	4 75	5		10 50	8 50	6	5 5	
5 75	5 25	2 25	1 25		7	6	4	2 50		8 25	7	4 75	5		11 25	9 50	6 50	4	

Prix de transport des effets des voyageurs par 100 k. : d'Ans à Waremme, 80 c. — D'Ans à Tirimont, fr. 1 90. — D'Ans à Louvain, 2 50. — D'Ans à Malines, 3 50. — OMNIBUS. Prix des places de Liège à Ans, 1 fr. Distance : d'Ans à Bruxelles 107,800 m., (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m. ; d'Ans à Anvers 110, 800 m., (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m. ; d'Ans à Gand, 144,700 m., (52 lieues) parc. en 5 h. 40 m.

ALLEMAGNE. — Francfort, 23 janvier.
On écrit d'Osnabruck, 12 janvier : Non seulement la nouvelle que la diète germanique, quand elle se réunira, prendra une résolution relativement à l'affaire hanovrienne, si d'ici là la constitution de 1819 n'est pas reconnue, se confirme, mais on sait aussi qu'une très-grande cour allemande surtout désire une prompte solution de cette affaire.

— On écrit de Vienne, le 19 janvier : On ne croit guère ici aux nouvelles répandues par les journaux anglais, que notre gouvernement a l'intention d'abandonner entièrement le système prohibitif et de permettre l'entrée de toutes les marchandises anglaises. Il n'y a pas de doute que l'Autriche tend vers une politique commerciale, et il est possible qu'on se soit occupé de ce projet, mais on est accoutumé ici à marcher pas à pas et ne point faire les choses à la hâte. Une modification de ce genre, introduite aussi subitement, produirait non seulement un dérangement dans l'industrie indigène, mais affecterait aussi, pour le moment, les revenus de l'état.

La circonstance que le nouveau code de douanes n'a été approuvé il n'y a que deux ans, rend déjà par elle-même la prétendue modification radicale de système douteuse. Du reste, le tarif de douanes d'Autriche et réduit de temps en temps, selon les circonstances et dans le but de favoriser la concurrence autant que possible.

Le nouveau tarif des douanes autrichien, publié par le *Morning-Chronicle*, et par plusieurs journaux allemands, est tout-à-fait controuvé. Les réductions qui ont été faites dans le tarif de l'année passée, ne sont pas d'importance.

— On continue à parler de négociations préparatoires entamées pour un mariage du duc de Nemours avec une princesse de la maison royale de Danemark. Le roi des Français attache une grande importance à rétablir l'alliance qui exista pendant des siècles entre la France et le Danemark, et il regarde un mariage de son second fils avec une princesse de la maison d'Holstein comme un moyen de parvenir à ce but. Les uns donnent, pour fiancée future, au duc de Nemours, la princesse Sophie-Bertha-Clémentine-Auguste, fille du prince Frédéric-Charles de Holstein-Sonderbourg, général danois, docteur en philosophie, etc. Cette princesse est d'un an plus jeune que le duc de Nemours et se distingue par une éducation soignée digne de son père, un des princes les plus savants de l'Allemagne, et quise fait gloire de ses titres académiques.

D'autres indiquent comme le doux objet des négociations dont nous parlons ici, l'aimable princesse Louise de Holstein-Glucksbourg, née le 18 novembre 1820, sœur du prince d'Holstein-Glucksbourg, représentant du roi de Danemark au couronnement de la reine Victoria, et dont les journaux anglais ont tant loué la beauté chevaleresque.

— On nous assure que le duc de Wurtemberg se rendra

bientôt à Copenhague pour terminer les négociations. Une autre alliance entre une illustre maison souveraine de l'Allemagne et la maison royale d'Orléans pourrait, dit-on, avoir lieu du moment où le différend hollandais-belge sera paisiblement terminé.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 26 JANVIER.

Lord Wellington commence à ressentir les effets de l'âge. L'indisposition qu'il a éprouvée vient d'une contraction dans les muscles d'un des côtés de la figure, ce qui produit une sensation douloureuse. On dit qu'il ne s'est pas servi de ses magnifiques chevaux de chasse depuis son arrivée dans le Stratfield-Saye. Le noble duc terminera sa 70^e année au mois de mai prochain.

— On ne craint pas, en certains lieux, de vendre publiquement des armes pour les classes ouvrières; elles sont destinées à soutenir la cause des chartistes. Dernièrement un homme vendait, dans le voisinage, des pistolets; et il trouvait beaucoup d'amateurs. (*Stockporter Advertiser.*)

— Les troubles de Harrisburgh sont maintenant terminés par la nomination d'un président ministériel, et on espère qu'ils ne se renouvelleront plus.

— Une émeute a éclaté à Cork; plusieurs individus se sont assemblés sur le Quai-Neuf. La populace s'est ruée à bord des brigantins chargés de pommes de terres pour Ballimore par la maison Scott de cette ville, en moins de quelques minutes le bâtiment a été vidé et remonté au quai de Fitz Patrick. Les pommes de terre ont été enlevées et envoyées au marché pour y être vendues à la consommation intérieure. Des troupes sont arrivées de Speke, mais le magistrat n'a pas cru devoir les faire marcher; sans cela il y eût eu du sang répandu. Les émeutiers se sont retirés après avoir reçu la promesse que les pommes de terre ne seraient pas exportées.

— On a reçu des nouvelles du Canada à la date du 31 du mois passé. Joseph Narcisse Cardinal et Joseph Duquette ont été exécutés à Montréal. La condamnation de Lepailleur et de Ducharme a été signée par sir John Colborne; et ils seront exécutés à Beauharnais; Martin Woodruff et deux autres prisonniers américains ont aussi subi leur sentence. Six autres condamnés doivent être exécutés à Kingston.

— Les journaux de New-York contiennent une proclamation adressée aux Mexicains par le président Anastasio Bustamante. Il appelle ses concitoyens aux armes pour repousser la domination française, et jure de triompher ou de mourir avec eux.

FRANCE. — Paris, le 28 janvier.

L'espoir de voir la crise se terminer promptement s'est évanoui. Une fluxion survenue tout-à-coup oblige le maréchal Soult à garder la chambre. Le maréchal a écrit au roi

fêtes, les vieillards mettent des bancs sous le porche, les jeunes gens sont debout en cercle sur la place; mais il règne un tel silence, que ceux du dehors peuvent entendre ma voix.

Gabriel garda le silence pendant quelques instans.

— Mais comment la laissez-vous dans un pareil état de nudité? reprit-il.

— Hélas! monsieur, je n'ai pas le courage d'y dépenser des sommes qui peuvent secourir les pauvres. Les pauvres sont l'église. D'ailleurs, je ne craindrais pas la visite de Monseigneur, par un jour de Fête-Dieu! les pauvres rendent alors ce qu'ils ont à l'église! N'avez-vous pas vu, monsieur, les trous qui sont de distance en distance dans les murs? ils servent à y fixer une espèce de treillage en fil de fer où les femmes attachent des bouquets: l'église est alors en entier revêtue de fleurs qui restent fleuries jusqu'au soir. Ma pauvre église, que vous trouvez si nue, est parée comme une mariée, elle embaume, le sol est jonché de feuillages au milieu desquels on laisse, pour le passage du Saint-Sacrement, un chemin de roses effeuillées. Dans cette journée, je ne craindrais pas les pompes de St-Pierre de Rome. Le saint-père a son or, moi j'ai mes fleurs! à chacun son miracle. Ah! monsieur, le bourg de Montégnac est pauvre, mais il est catholique. Autrefois on y dépeuplait les passans, aujourd'hui le voyageur peut y laisser tomber un sac plein d'écus, il le trouverait chez moi.

— Un tel résultat fait votre éloge, répondit Gabriel.

— Il ne s'agit point de moi, répondit le curé non sans rougir, atteint par cette épigramme ciselée, mais de la parole de Dieu, du pain sacré....

— Du pain un peu bis, reprit en souriant l'abbé Gabriel.

Le pain blanc ne convient qu'aux estomacs riches, reprit modestement le curé.

Le jeune abbé prit alors les mains de M. Bonnet, et les lui serra cordialement: — Pardonnez-moi, M. le curé, lui dit-il en ses beaux yeux bleus qui alla jusqu'au fond de l'âme du curé. Monseigneur m'a recommandé d'éprouver votre patience et votre modestie, mais je ne sau-

qu'il lui était impossible de se rendre à ses ordres, ainsi qu'il avait été convenu.

— Voici la liste ministérielle qui a le plus de cours pour le moment: M. le maréchal Soult, président du conseil, ministre de la guerre; M. Molé aux affaires étrangères; M. Dupin à la justice; M. de Montalivet à l'intérieur; M. Humann aux finances; M. Teste au commerce; M. Baudin à la marine; M. Charles Dupin à l'instruction publique.

— MM. les généraux Schneider, Cubières et Bugeaud ont travaillé avec le duc d'Orléans. On a beaucoup étudié la carte de Belgique. Après cette conférence, le duc d'Orléans s'est rendu chez le roi où le général Delord était reçu en conférence intime.

— On lit dans le *Journal des Débats*: Nos correspondances particulières de Londres et de Bruxelles, arrivées aujourd'hui à Paris, ont apporté des nouvelles dont la gravité paraît digne de fixer au plus haut degré l'attention du gouvernement et du pays.

— A Londres, le 25 janvier, les cercles politiques étaient singulièrement préoccupés des préparatifs d'armement que le ministère anglais vient d'ordonner; de toutes parts on se presse de remplir les arsenaux; les manufactures d'armes ont reçu des commandes si considérables qu'elles auront peine à y satisfaire promptement. En Belgique, les esprits paraissent vivement excités, et l'agitation s'accroît chaque jour par l'arrivée d'une foule de volontaires étrangers au pays. Ce n'est plus seulement l'armée belge, ce ne sont plus les populations seules du Limbourg et du Luxembourg qui paraissent déterminées à la résistance, c'est la Belgique toute entière qui s'arme pour défendre sa nationalité.

— On lit dans le numéro du 26 janvier, du *Courrier du Nord*: Décidément les troupes se mettent en mouvement sur notre frontière; un corps d'armée s'y rassemble; le grand quartier-général va s'établir à Maubeuge.

Trois escadrons de guerre du 9^e cuirassiers, qui tenait garnison à Sedan et Civel, doivent se mettre en route le 28 pour venir à Avesnes; ils formeront une brigade avec trois escadrons du 5^e de la même arme, venant de Lille, qui doivent aller à Maubeuge.

— Nous venons d'apprendre une nouvelle d'une haute importance et dont nous garantissons l'authenticité.

Le général Skrzynecki, commandant en chef de l'armée polonaise pendant l'immortelle lutte de 1831, le vainqueur du Danube et d'Igantie, le héros d'Ostrolenka, vient d'être appelé par le roi Léopold à servir sous les drapeaux de la Belgique. Il est parvenu à se soustraire à la surveillance dont il était l'objet de la part du gouvernement autrichien à Prague. Arrivé le 24 à Londres, il doit être en ce moment à Bruxelles.

— M. le comte de Mérode a quitté Paris hier pour retourner à Bruxelles où sa présence devenait nécessaire pour ap-

Fais aller plus loin. Je vois déjà que les éloges des libéraux sont des calomnies.

Le déjeuner était prêt: des œufs frais, du beurre, du miel et des fruits de la crème et du café, servis par Ursule, au milieu de bouquets de fleurs, sur une nappe blanche, sur la table antique, dans cette vieille salle à manger.

— Vous vous plaisez beaucoup ici, demanda le jeune abbé.

— Oui, monsieur. Si Dieu le permet, je mourrai curé de Montégnac. J'aurai voulu que mon exemple fût suivi par des hommes distingués qui ont cru faire mieux en devenant philanthropes. La philanthropie moderne est le malheur des sociétés, les principes de la religion catholique peuvent seuls guérir les maladies qui travaillent le corps social. Au lieu de décrire la maladie et d'étendre ses ravages par des plaintes élégiaques, chacun aurait dû mettre la main à l'œuvre, entrer en simple ouvrier dans la vigne du Seigneur. Ma tâche est loin d'être achevée ici, monsieur: il ne suffit pas de moraliser les gens que j'ai trouvés dans un état affreux de sentiments, je veux mourir au milieu d'une génération entièrement convaincue.

— Vous avez fait votre devoir, dit encore sèchement le jeune homme qui se sentit mordu au cœur par la jalousie.

— Oui, monsieur, répondit modestement le prêtre après lui avoir jeté un fin regard comme pour lui demander: Est-ce encore une épreuve? Je souhaite, à toute heure, ajouta-t-il, que chacun fasse le sien dans le royaume.

Sa phrase avait une signification profonde; elle fut accompagnée par une accentuation qui prouvait qu'à la fin de 1838, ce prêtre, aussi grand par la pensée que par l'humilité de sa conduite, et qui subordonnait ses pensées à celles de ses supérieurs, voyait clair dans les destinées de la monarchie et de l'église.

Quand les deux pauvres femmes désolées furent venues, le jeune abbé, très-impatient de revenir à Limoges, les laissa au presbytère et alla voir si les chevaux étaient mis. Quelques instans après, il revint annoncer que tout était prêt pour le départ. Tous quatre partirent aux yeux de la

Feuilleton.

LE CURÉ DE VILLAGE.

(Suite. — Voir le POLITIQUE du 29 janvier.)

L'abbé Gabriel et M. Bonnet revinrent au presbytère, où Denise et sa mère furent invitées à se trouver au moment du départ des deux ecclésiastiques pour Limoges. En cheminant le long de ce sentier qui suivait les contours du Haut-Montégnac, le jeune homme put examiner, moins superficiellement qu'à l'église, le curé si fort vanté par le vicaire-général. Il fut influencé promptement en sa faveur par des manières simples et pleines de dignité, par cette voix pleine de magie, par des paroles en harmonie avec la voix. Le curé n'avait été qu'une seule fois à l'évêché depuis que le prêtre avait pris Gabriel de Rastignac pour secrétaire, à peine avait-il entrevu ce favori destiné à l'épiscopat; mais il savait quelle était son influence, néanmoins il se conduisit avec une aménité digne, où se trahissait l'indépendance souveraine que l'église accorde aux curés dans leurs paroisses. Les sentiments du jeune abbé, loin d'animer sa figure, y imprimèrent un air sévère; elle demeura plus que froide, elle glaçait. Un homme capable de changer le moral d'une population, devait être doué d'un esprit d'observation quelconque, être plus ou moins physionomiste. Mais quand le curé n'eût possédé que la science du bien, il venait de prouver une sensibilité rare, il fut donc frappé de la froideur par laquelle le secrétaire de l'évêque accueillait ses aménités. Forcé de l'attribuer à quelque mécontentement secret, il cherchait en lui-même où et comment il avait pu le blesser, en quoi sa conduite était reprochable aux yeux de ses supérieurs. Il y eut un moment de silence gênant que l'abbé de Rastignac rompit par une interrogation pleine de morgue aristocratique.

— Vous avez une bien pauvre église, monsieur le curé?

— Elle est trop petite, répondit monsieur de Bonnet. Aux grandes

puyer de son autorité toute nationale dans le cabinet belge le parti qui est décidé à repousser l'exécution du traité des 24 articles. La signification de ce protocole portant exécution de ce traité a dû être faite aujourd'hui à la Belgique et à la Hollande.

Plusieurs journaux annonçaient hier que MM. Bugeaud et Schramm ne sont pas partis pour l'armée du Nord, comme on l'a dit.

M^{me} Laréveillère-Lepaux, femme de l'ancien membre du directoire, vient de mourir à Paris, dans un âge fort avancé.

Sa hauteesse le sultan vient d'accorder à M. Molé la grande décoration du *nichan dissihan*.

On a placé hier dans l'église des Invalides les deux drapeaux pris à la citadelle de St-Jean d'Ulloa.

Quelques réunions ont eu lieu déjà entre les commissaires anglais et français chargés de discuter la question de la révision des tarifs des douanes des deux puissances. Les commissaires anglais sont MM. Labouchère, vice-président du bureau de commerce; Ashton, premier secrétaire de l'ambassade britannique à Paris, et Mac-Grégor qui a négocié l'important traité de commerce du 3 juillet dernier entre la Grande-Bretagne et l'Autriche. L'intérêt français est représenté par M. Fréville, pair de France, président du comité du commerce au conseil d'état; Gréterin, directeur de l'administration des douanes, et David, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce. Aussitôt que les commissaires auront terminé leur travail les deux gouvernements se réservent de le présenter immédiatement aux chambres.

On écrit de Reims: L'instruction relative aux troubles de Reims est enfin terminée. Le rapport de cette volumineuse procédure a été présenté à la chambre du conseil. Sur 68 inculpés, 24 sont renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle. Il a été déclaré n'y avoir lieu à suivre à l'égard des 44 autres. Ceux de ces derniers qui sont détenus vont être mis en liberté.

Les débats de cette affaire sont fixés au vendredi 1^{er} février. On pense qu'ils dureront deux ou trois jours.

Le *Journal de Francfort* contient l'annonce suivante: MM. les Français qui se trouvent en ce moment à Francfort, réunis à M. le ministre de France, feront célébrer mercredi 28 janvier, à dix heures du matin, dans la cathédrale, un service funèbre pour S. A. R. la princesse Marie de Wurtemberg. Ceux de leurs compatriotes qui sont de passage à Francfort, sont invités à y assister. Ils ne doutent point qu'un grand nombre de citoyens de Francfort n'aient rejoint à eux, pour rendre ce pieux devoir à la mémoire d'une princesse qui appartenait également à l'Allemagne par son alliance avec une famille souveraine de ce pays, et qui laisse des regrets universels pour les talents et les vertus qui la distinguent.

Une quête pour les pauvres sera faite dans l'église.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 20 janvier: On a donné lecture dans la séance de la chambre des députés du 19, d'une pétition signée par plusieurs personnes de Barcelonne sur la déportation de quelques individus aux îles Canaries, sans autre forme de procès, que l'ordre du général baron de Meer. Un grand nombre de députés de l'opposition ont demandé la parole. Le baron de Meer a été l'objet, dans cette circonstance, d'attaques très-vives; mais après avoir entendu plusieurs orateurs, la chambre a résolu que la discussion soit fermée sans autre résultat.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 26 janvier, à l'*Avondbode*: « Des personnes bien informées prétendent que le roi Guillaume et le roi Léopold auront à déclarer dans la quinzaine, s'ils entendent oui ou non se soumettre à la volonté des puissances.

population entière de Montégnac, groupée sur le chemin, devant la porte. La mère et la sœur du condamné gardèrent le silence. Les deux prêtres, voyant des écueils dans beaucoup de sujets, ne pouvaient ni paraître indifférents, ni s'égayer. En cherchant quelque terrain neutre, ils traversèrent la plaine, dont l'aspect influa sur la durée de leur silence mélancolique.

Par quelles raisons avez-vous embrassé l'état ecclésiastique? demanda tout à coup l'abbé Gabriel au curé Bonnet par une étourdie curiosité qui le prit quand la voiture déboucha sur la grand'route.

Je ne comprends pas qu'on devienne prêtre par des raisons autres que les indéfinissables puissances de la vocation. Je sais que plusieurs hommes se sont fait les ouvriers de la vigne du Seigneur après avoir usé leur cœur au service des passions. Les uns ont aimé sans espoir; les autres ont été trahis. Ceux-ci ont perdu la fleur de leur vie en ensevelissant une épouse chérie, une maîtresse adorée, ceux-là sont dégoûtés de la vie sociale à une époque où l'incertain plane sur toutes choses, même sur les sentiments, où le doute se joue des plus douces certitudes en les appelant des croyances. Plusieurs abandonnent la politique à une époque où le pouvoir doit sembler une expiation quand on regarde l'obéissance comme un hasard de la fatalité. Beaucoup quittent une société sans drapeau, où les contraires s'unissent pour détrôner le bien. Je ne suppose pas qu'on se donne à Dieu par une pensée cupide. Quelques hommes peuvent voir dans la prêtrise un moyen de régénérer notre patrie; mais, selon mes faibles lumières, le prêtre patriote est un non-sens. Le prêtre ne doit appartenir qu'à Dieu. Je n'ai pas voulu offrir à notre père, qui cependant accepte tout, les débris de mon cœur et les restes de ma volonté, je me suis donné tout entier.

Dans une des touchantes théories des religions païennes, la victime destinée à leurs faux dieux allait au temple couronnée de fleurs. Cette coutume m'a toujours attendri. Un sacrifice n'est rien sans la grâce. Ma vie est donc simple et sans le plus petit roman. Cependant, si vous voulez une confession entière, je vous dirai tout. Ma famille est au-dessus de l'aisance, elle est presque riche. Mon père, seul artisan de sa fortune, est

» Il est remarquable que la démission du ministère Molé et la signature du traité à Londres ont dû avoir lieu le 22. Ce qui est certain, c'est que cet homme d'état s'est principalement attaché à terminer la question hollando-belge. Il écrivait naguère à un homme distingué de notre ville: « Que je reste, ou que je parte, l'autorisation de signer complètera dans tous les cas parmi les actes de mon ministère. »

» Comme on sait qu'il n'avait pas encore été décidé si la rente à payer par la Belgique, s'éleverait à 5,000,000 flor., plutôt qu'à 5,400,000 ou 5,500,000 fl., on est curieux de savoir à quel chiffre on se sera arrêté. On pense toutefois qu'on ne s'éloignera guère de 5,000,000 fl. »

— Dans ce moment quelques fourgons chargés de matériel pour l'artillerie, et en destination pour l'armée, traversent La Haye. Le dernier détachement de grenadiers doit également partir de cette résidence pour les frontières.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 29 janvier.

Avant-hier soir, le roi a reçu M. le comte F. de Mérode, ministre d'état.

Hier, S. M. a travaillé avec M. le général Hurel, chef d'état-major-général.

M. de Gerlache, premier président de la cour de cassation, a été reçu par le roi.

L'*Emancipation* croit savoir que l'intention de M. de Gerlache est que la solution de la question hollando-belge peut avoir lieu d'une manière satisfaisante pour la Belgique.

— On parle d'une assemblée de notabilités de cette ville réunies hier soir chez un haut personnage pour s'occuper des affaires politiques.

Le *Belge* dit de plus que plusieurs assemblées populaires ont été tenues hier: une près la Grand-Place, et c'était la plus nombreuse, une seconde dans le quartier des Minimes, etc.

— On a remarqué ce matin plusieurs fortes patrouilles parcourant les rues voisines du Palais de la Nation; cette mesure a été prise, à ce qu'il paraît pour le maintien du bon ordre, dans le cas où la foule se porterait à la chambre des représentants. On rapporte que, dans une réunion tenue hier au soir, beaucoup de représentants sont convenus qu'ils n'interpelleront point les ministres sur la question diplomatique qu'ils attendraient une communication officielle pour entamer la discussion.

— M. le baron de Rasse, conseiller à la cour de cassation, est mort hier matin en cette ville.

— Une pétition de la garde civique de Bruxelles demandant le maintien de l'intégrité du territoire, a été renvoyée à la commission chargée d'en faire le rapport.

Hier, comme le jour précédent, les tribunes publiques de la chambre des représentants étaient remplies de spectateurs. La chambre avait repris depuis une heure la discussion du projet de loi sur les chemins vicinaux, lorsque M. Lebeau a demandé la parole pour une motion d'ordre. L'honorable membre a fait remarquer que l'on était arrivé à l'article le plus important de la loi, qu'il était difficile de le discuter convenablement et avec fruit, au milieu des préoccupations qui assiegent tous les esprits, et il a proposé l'ajournement pur et simple de la discussion, à moins que le gouvernement ne fût en mesure de faire plus ou moins cesser ces préoccupations.

M. Pirson est alors monté à la tribune et a exprimé le désir formel que le gouvernement fit une communication. M. le ministre des affaires étrangères a répondu qu'il espérait pouvoir présenter très-prochainement un rapport à la Chambre; qu'en attendant la section centrale du projet de loi sur les chemins vicinaux pourrait s'occuper de l'examen des différents amendements présentés et soumettre ses observations vendredi prochain.

La Chambre adoptant cette proposition s'est ajournée à vendredi.

Bruxelles, le 27 janvier. — (5 heures). — Le dénouement politique marche trop lentement pour animer les opérations. Le premier pas est fait. L'Europe a porté son jugement, dont le texte n'est pas encore exactement connu; cela ne suffit pas, il faut que le gouvernement se dessine au milieu des complications intérieures nées de la faiblesse de quelques ministres. On repandait le bruit à la bourse que le ministère

un homme dur, inflexible; il traite d'ailleurs sa femme et ses enfants comme il se traite lui-même. Je n'ai jamais surpris sur ses lèvres le moindre sourire; sa main de fer, son visage de bronze, son activité sombre et brusque à la fois, nous compriment tous, femmes, enfants, commis et domestiques, sous un despotisme étrange. J'aurais pu, je parle pour moi seul, m'accoutumer de cette vie si ce pouvoir eût produit une compression égale, mais il était quinteux et vacillant. Nous ignorions toujours si nous faisons bien ou si nous étions en faute. L'honorable attente qui en résultait est insupportable dans la vie domestique. On préférait alors être dans la rue que chez soi. Si j'eusse été seul au logis, j'aurais encore tout souffert de mon père sans murmure; mais mon cœur était déchiré par les douleurs acérées qui ne laissaient pas de relâche à une mère ardemment aimée, dont les pleurs surpris me causaient des rages pendant lesquelles je ne me connais plus.

Le temps de mon séjour au collège, où les enfants sont en proie à tant de misères et de travaux, fut pour moi comme un âge d'or. Je craignais les jours de congé. Ma mère était elle-même heureuse de me venir voir. Quand j'eus fait mes humanités, je dus rentrer sous le toit paternel et devenir commis de mon père, il me fut impossible d'y rester plus de quelques mois; ma raison, égarée par la force de l'adolescence, pouvait succomber. Par une triste soirée d'automne, en me promenant seul avec ma mère le long du boulevard Bourbon, un des plus tristes lieux de Paris, je déchargeai mon cœur dans le sien, et lui dis que je ne voyais de vie possible pour moi que dans l'église. Mes goûts, mes idées, mes amours même devaient être contrariés tant que vivrait mon père. Sous la soutane de prêtre, il serait forcé de me respecter, je pourrais ainsi devenir le protecteur de ma famille en certaines occasions. Elle pleura beaucoup. En ce moment mon frère aîné, devenu depuis général et mort à Leipzig, s'engageait comme simple soldat, poussé hors du logis par les raisons qui décidaient ma vocation. Je lui indiquai, comme moyen de salut pour elle, de choisir un genre plein de caractère, de marier ma sœur dès qu'elle serait en âge d'être établie, et de s'établir sur cette famille. Sous le prétexte d'échapper à la conscription, sans rien coûter à mon père, et en déclarant aussi ma vocation, j'entraî donc en 1808, à l'âge de 19 ans, au séminaire de St-Sulpice.

devait communiquer à la Chambre des représentants, demain, le protocole de la conférence. Aucun renseignement ne nous autorise à contredire ou à confirmer ce fait. Il paraît que les rapports faits par MM. de Mérode et de Gerlache, sur les résultats de leurs missions à Paris et à Londres ont déjà modifié certaines opinions.

Peu ou point de transactions. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 P.; 5 p. c. 97 et P., 4 p. c. 86 5/4 P., 5 p. c. 67 P., la baisse progressive de ces valeurs et l'absence totale d'acheteurs provient à quel point l'indécision pèse sur le crédit public. Société Générale titres en nom fl. 768 A., certificats au porteur émission de Paris 1625 A.; Société de Mutualité 1007 1065 50 (1065/4 1/2) et P., Banque de Belgique 560 (56) P.; Actions-Réunies 510 (51) P., Canal de la Sambre à l'Oise 1010 (101) A.; Banque Foncière 965 (96 1/2) P. Lits militaires 5560 (112) P.

L'actif espagnol a été faible pendant toute la bourse, coté 17 1/2 P., on reste 17 1/16 sans affaires.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardoins 17 3/4 15/16 14 1/16 5/8 1/2 7/16 A. peu d'affaires.

LIÈGE, LE 30 JANVIER.

Les mouvements de troupes continuent. Une armée de cent mille hommes sera bientôt rassemblée sur la frontière. Le gouvernement a donc satisfait, jusqu'à présent, à tous les devoirs qui lui ont été imposés par la représentation nationale. Il n'a rien à se reprocher. Mais l'armée a-t-elle reçu une mission positive? Est-ce simplement pour nous prémunir contre une agression hollandaise qu'elle campe, l'arme au bras, sur l'extrême limite du royaume, ou bien, est-on disposé à la faire agir activement contre l'ennemi, avant même que celui-ci se soit décidé à nous attaquer? Quelle est à cet égard l'intention du gouvernement et des chambres? Il faut enfin que l'on s'explique. Nous ne pouvons pas rester plus longtemps dans une semblable position. Les souffrances du commerce et de l'industrie s'aggravent chaque jour. Des intérêts puissants et nombreux sont compromis par cet état d'incertitude, et s'il devait se prolonger longtemps encore, nous ne savons vraiment ce que deviendrait le pays. Tout le monde appelle de ses vœux une solution finale. Que l'on ait donc le courage de prendre un parti décisif. La résolution de la conférence doit avoir été notifiée au gouvernement. Qu'il se hâte de la faire connaître et de la soumettre à l'examen des chambres. Le temps presse. A la crise industrielle qui nous accable, pourrait bien se joindre un autre fléau, si on tardait à faire attention aux plaintes qui commencent à s'élever partout. La saison est rigoureuse. Le soldat est exposé, dans les cantonnements, à toutes les intempéries de l'hiver. Si des maladies éclataient, et venaient brusquement décimer l'armée, à qui la faute, qui en supporterait la responsabilité?

Les journaux hollandais ne disent pas un mot des dispositions du roi Guillaume. Ils gardent le silence le plus complet sur la question de savoir si ce monarque accordera ou refusera son adhésion aux modifications apportées par la conférence au traité des vingt-quatre articles. Ils s'abstiennent également d'exprimer leur opinion particulière sur ce point important. Il semble qu'ils veuillent laisser aux états généraux toute la responsabilité d'une décision définitive à cet égard, et qu'ils se réservent le droit de la blâmer ou de l'approuver, dès qu'elle aura été convertie en fait accompli. Il n'en est pas de même en ce qui concerne la transaction pécuniaire que la Belgique a proposée à la Hollande. Ils la combattent de toutes leurs forces et mettent une persistance singulière à revendiquer la moitié de deux provinces dont la possession pourrait devenir cependant une source de graves embarras pour la Hollande. Nous ne comprenons rien à cette politique de vertige et d'erreur.

Le cabinet français n'est pas encore reconstitué. On pense généralement que le maréchal Soult obtiendra la présidence du nouveau ministère. Si cette hypothèse se réalisait, ce serait peut-être un bonheur pour la France. L'alliance anglo-française, à peu près dissoute aujourd'hui, se rétablirait probablement, sur des bases plus solides. Loin donc d'être un pronostic de guerre, la rentrée du vieux maréchal serait une garantie de paix. La grande difficulté réside dans le choix de ses collègues. On flotte toujours incertain entre quelques membres éminents de l'ancienne majorité, et les chefs de la nouvelle coalition, MM. Thiers et Guizot.

Dans ces vieux bâtiments célèbres, je trouvais la paix et le bonheur que troublèrent seulement les souffrances présumées de ma sœur et de ma mère. Leurs douleurs domestiques s'accroissaient sans doute; car lorsqu'elles me voyaient, elles me confiaient dans ma résolution. Initié peut-être par mes douleurs aux secrets de la charité, comme l'a défini le grand St-Paul dans son adorable épître, je voulais panser les plaies du pauvre dans un coin de terre ignoré, puis pour prouver par mon exemple, si Dieu daignait bénir mes efforts, que la religion catholique, prise dans ses œuvres humaines, est la seule vraie, la seule bonne et belle puissance civilisatrice. Pendant les derniers jours de mon diocèse, la grâce m'a sans doute éclairé. J'ai pleinement pardonné à mon père, en qui j'ai vu l'instrument de ma destinée. Malgré une longue et tendre lettre où j'expliquais les choses en y montrant le doigt de Dieu imprimé partout, ma mère pleura bien des larmes en voyant tomber mes cheveux sous les ciseaux de l'église. Elle savait elle-même, à combien de plaisirs je renonçais sans connaître à quelles gloires secrètes j'aspirais. Les femmes sont si tendres! Quand j'appartins à Dieu, je ressentis un calme sans bornes, je ne me sentais ni besoins, ni vanités, ni soucis des biens qui inquiètent tant les hommes. Je pensais que la Providence devait prendre soin de moi comme d'une chose à elle. J'entraî dans un monde d'où la crainte est bannie, où l'avenir est certain, et où toute chose est œuvre divine, même la pensée. Cette quiétude est un des bienfaits de la grâce. Ma mère ne concevait pas qu'on pût épouser une église; néanmoins en me voyant le front serein, l'air heureux, elle fut heureuse. Après avoir été ordonné, je vins voir en Limousin, un de mes parents paternels, qui par hasard me parla de l'état dans lequel était le canton de Montégnac. Une pensée jaillit avec l'éclat de la lumière me dit intérieurement: Voilà ta vigne! Et j'y suis venu. Ainsi, monsieur, mon histoire est, vous le voyez, bien simple et sans intérêt.

En ce moment, aux feux du soleil couchant, Limoges apparut. A cet aspect, les deux femmes ne purent retenir leurs larmes.

(La suite à un prochain n^o.)

Le manifeste du roi de Hanovre, que nous avons publié avant-hier, aura un retentissement profond en Allemagne. Jamais un roi absolu n'a traité avec autant de dédain les réclamations justes et légitimes d'une population qui demande à être réintégrée dans la jouissance des droits et des libertés qui lui ont été si brutalement enlevés. Il est impossible que la cause des Hanovriens ne trouve pas d'ardentes sympathies chez tous les hommes éclairés de l'Allemagne. Il faut de ces coups d'état pour réveiller l'esprit germanique de son assoupissement trop longtemps prolongé. Il faut de ces mesures tyranniques pour faire ouvrir les yeux des Allemands sur le sort qui leur est réservé par les despotes qui les gouvernent. Les éléments de lutte et de guerre s'accumulent partout sur le sol qu'ils habitent. Le roi de Bavière est en hostilité presque ouverte avec la Prusse. Il vient de décorer un des plus ardents adversaires de ce gouvernement, auquel il avait déjà accordé une retraite dans ses états. C'est une réaction nouvelle de l'esprit catholique contre l'esprit protestant. Les populations de la Hesse et du Wurtemberg s'agitent à leur tour. La domination prussienne pèse sur elles de tout son poids. Elles cherchent à la secouer, et pour y parvenir, elles réclament instamment la liberté de la presse, persuadées qu'elle est le principal ressort de la vie politique d'un peuple. Les provinces rhénanes, de leur côté, sont toujours en fermentation. La démission récente d'un évêque, qui jusqu'à présent n'avait pris aucune part active aux démonstrations du clergé contre le système d'intolérance adopté par la Prusse, vient de compliquer encore les embarras d'une situation déjà très-grave. La solution de la question belge ne mettra donc pas un terme aux agitations de l'Europe. La lutte ne se terminera que par le triomphe définitif de l'un des principes qui se disputent aujourd'hui la conquête du monde. L'Allemagne aspire ardemment à la liberté et à l'union et ne retrouvera le calme que sous un gouvernement fort et libéral qui saura donner une satisfaction complète à ses besoins.

On lit dans l'Émancipation :
Les journaux anglais et hollandais ont eu raison d'annoncer qu'un protocole avait été signé par les cinq puissances et que ce protocole était le précurseur d'un traité, mais ils en ont altéré le sens en prétendant qu'il s'agissait d'un traité à imposer. Le véritable caractère de ce protocole est celui de la transmission pure et simple d'un projet de traité soumis à l'appréciation et à la sanction de chacune des deux parties. Il ne contient ni menace ni injonction.

Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, ce projet de traité doit si peu être regardé comme définitif que plusieurs articles s'y trouvent portés en double-malheureusement ce projet consacre, comme on l'a dit, le morcellement du territoire, il fixe le montant de la dette à payer par la Belgique à cinq millions de florins par an, mais nous le répétons, ce n'est qu'un projet, il est soumis à l'appréciation de la Belgique, il n'est pas question le moins du monde de le lui imposer ni de la contraindre à l'accepter, et dès lors il cesse de nous apparaître menaçant; le gouvernement appuyé, secondé comme il l'est par la nation toute entière, est à même de le repousser et il ne manquera pas à son devoir.

Un contre-projet ne peut manquer d'être présenté: suivant quelques rumeurs on s'occupe d'en rédiger un qui serait de nature à applanir bien des difficultés: à part les réclamations sur le montant de la dette et celles portant sur quelques articles secondaires, il s'agirait de proposer à la confédération germanique, par l'intermédiaire de la conférence, de la substituer aux droits et actions que la Belgique peut avoir à exercer sur la propriété de Maestricht et de lui confier l'occupation militaire de Venloo, la ville restante, ainsi que tout le territoire dit cédé, à la Belgique qui en aurait le gouvernement civil.

Par cette combinaison la confédération germanique posséderait d'une manière stable la ligne de la Meuse, elle se trouverait non-seulement désintéressée mais encore avantagee par les nouvelles conditions, et comme les sympathies d'une grande partie de l'Allemagne la portent plutôt vers la Belgique que vers la Hollande, il n'y aurait plus rien à craindre de ce côté; on assure que plusieurs puissances de la conférence seraient assez disposées à soutenir ce contre-projet qui ne pourrait plus rencontrer d'hostilités que de la part de la Hollande; le ministre Molé qui a prétendu que la Belgique avait toujours entendu conserver tout ce qui pouvait assurer la sécurité de l'Allemagne vers le Limbourg et le Luxembourg et qui s'est vanté d'avoir lui-même constamment agi en ce sens ne saurait faire autrement que de s'y rallier aussi.

On a assuré que le ministre français avait été bien effrayé dans le temps de la proposition qu'avait faite M. de Mérode de confier à la garde de l'armée française des forteresses qui sont sur notre frontière du Sud; le contre-projet en question serait de nature à le rassurer et nous sommes persuadés d'avance que la crainte qu'avait excitée chez lui une pareille combinaison ne retiendrait point la confédération germanique.

La Hollande seule, comme nous l'avons dit, pourrait vouloir s'y opposer; mais seule ses efforts échoueraient contre le courage du roi, le dévouement de l'armée et le patriotisme de la nation.

C'est à nous à nous tenir plus que jamais sur nos gardes.

On lit dans le Fanal :
La cause belge vient de trouver en Allemagne un illustre avocat. Le docteur Wolfgang Menzel a ouvert d'une manière presque solennelle le cycle annuel de son *Littérature-Blatt* par un plaidoyer remarquable en faveur des Belges, dans lequel il propose les moyens de mettre nos intérêts en accord avec ceux de l'Allemagne. Les paroles de Menzel n'ont pas seulement une haute signification pour le parti de la réforme politique en Allemagne, les organes ordinaires des cabinets d'Autriche, de Prusse, de Bavière, etc., avouent qu'elles méritent d'être sérieusement méditées. En tout cas, le manifeste de Menzel n'est pas un coup de tête individuel de ce célèbre historien et publiciste!

Depuis qu'un garde-convoi du chemin de fer a été victime de son imprudence en se heurtant contre un viaduc près

Louvain, défense formelle a été faite à tous ceux qui parcouraient la ligne de l'Est, de circuler d'une voiture à l'autre, du côté qui présente des dangers. Malgré cette recommandation, ce matin, au moment où le convoi parti d'Ans à 8 1/2 heures arrivait sous le premier viaduc vers Waremme, un garde voulant circuler de ce côté, rencontre la machine, est jeté bas et reste sur la route. Des secours sont partis immédiatement de Waremme. M. le docteur de Lavacherie, de Liège, a été appelé et n'a pas tardé à arriver; mais ses secours ont été inutiles. Ce malheureux quise nomme Danse, laisse une veuve sans enfants.

On écrit de Diest, le 28 janvier :
« L'état-major du général de Brias, commandant la première division, est arrivé hier en cette ville. Le général arrivera cette après-dînée.

» L'armée a pris ses positions. Son mouvement est à peu près terminé. Tout est calme au camp. La deuxième division, qui se trouve dans la Campine et dont le quartier-général est à Aerschot, n'a plus bougé depuis trois jours.

On lit dans le Journal des Flandres :

« Nous recevons des nouvelles officielles des polders que, pour prouver notre désir d'être justes et impartiaux, nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs. Non-seulement les Hollandais ne sont pas coupables de malveillance à notre égard, mais ils secondent, par tous les moyens possibles, l'évacuation de nos polders, et surtout par l'ouverture de l'écluse du Capitaen-Dam, qui, comme on sait, est en leur pouvoir. Du reste, on remarque depuis quelques jours que de nombreuses patrouilles circulent sur toute la frontière.

» D'après les journaux d'Anvers, le bateau-citerne hollandais, dont nous avons annoncé la prise, a été relâché sur des ordres venus de Bruxelles.

Les bruits de bourse du Commerce belge, d'après lesquels trois ministres se prononceraient pour la paix quand même et auraient le projet de dissoudre la chambre des représentants, n'ont pas le moindre fondement.

Le fameux protocole ne contient point de menaces contre la Belgique; aucun moyen d'exécution n'est arrêté; on peut donc se rassurer, nous ne sommes pas encore arrivés à la question de la paix ou de la guerre; tout espoir d'une transaction honorable n'est pas perdu. (Émancipation.)

On lit dans une lettre de Bruxelles, le 25 janvier, adressée au Journal des Débats :

« La contrée connue sous le nom de Campine, qui borde la frontière hollandaise à peu près dans toute son étendue, est couverte de bruyères. Jusqu'en 1831 on avait pensé que ce terrain, percé seulement de deux routes, à droite celle de Liège à Bois-le-Duc, et à gauche celle d'Anvers à Bréda, était par sa nature un obstacle suffisant; mais l'invasion du mois d'août a démontré que le terrain, quoique difficile, pouvait néanmoins être traversé par une armée et par le matériel qu'elle traîne à sa suite. Cette traversée, qui peut s'effectuer en deux jours, amène l'ennemi sur les chaussées qui conduisent à la capitale et au centre du royaume.

» Contre une telle entreprise, s'il n'y a à opposer qu'une armée, il en résulte l'obligation d'entretenir un effectif beaucoup plus élevé que si l'armée trouvait des appuis préparés à l'avance sur le terrain qu'elle aurait à défendre.

» Ce sont ces considérations, jointes au désir que ressentait le gouvernement de lever l'interdit qui frappait tous les projets de communications, indispensables cependant à la fertilisation et au défrichement de la Campine, qui motivèrent, au mois de mars 1835, la présentation d'un projet de loi destiné à équilibrer les moyens de défense de la frontière du Nord avec ceux des autres frontières, et aussi pour faire face aux nombreuses et fortes places de guerre que possède la Hollande, dans le Brabant septentrional.

» Le projet de loi dont il s'agit tendait à faire accorder au gouvernement un premier crédit de 2 millions pour travaux de fortification à entreprendre dans la place de Diest, pour ceux de la place de Liège, et pour travaux à faire à Hasselt; en outre il était demandé une première somme de 1 million 500,000 francs pour le commencement des travaux d'établissement d'une nouvelle place de guerre à élever en avant de Diest, sur la Grande-Nethe, près du village de Zammel, sur la plus grande ligne du triangle formé par les places de Hasselt, Diest et Liège, au nœud principal des routes et des canaux projetés dans la Campine.

« Ce projet, conçu par l'inspecteur général du génie, n'avait été présenté à la chambre que de l'avis unanime du comité du génie; resté sans discussion, quoi qu'il ait subi l'examen préparatoire des sections, il a reçu une exécution partielle par les propositions des budgets annuels qui ont affecté les crédits nécessaires pour les travaux de Liège, Hasselt et Diest; mais il n'a pas été donné suite à ce qui concernait la nouvelle place de Zammel, et ceux de Diest, qui auraient dû être terminés en 1838 sont à peine poussés à moitié.

« On peut, on doit donc attribuer à l'absence de ces places de défense, dont l'utilité était si bien sentie depuis plusieurs années, un rassemblement de troupes qui entrainera le pays dans un excédant de dépenses qui dépassera de beaucoup ce qu'auraient coûté les travaux ajournés ou retardés dans la confiance de la continuation indéfinie d'un *statu quo* aujourd'hui gravement compromis. »

MILICE. — LEVÉE DE 1839.

Par arrêté de M. le gouverneur de notre province, en date du 25 janvier, les époques de la 1^{re} session des conseils de milice dans cette province, sont fixés ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après :

Arrondissement de Liège.
Les miliciens de la ville de Liège, canton n° 1, comparaitront le lundi, mardi et mercredi 11, 12 et 13 février prochain, à neuf heures du matin. — Ceux du canton de Herstal, n. 2, et d'Alleur n. 3, le jeudi 14. — De Hologne-aux-Pierres, n. 4, et de Seraing, n. 5, le vendredi 15. — De Louvègne, n. 6, et de Chénée, n. 7, le samedi, 16. — De Fléron, n. 8, et de Dalhem, n. 9, le lundi 18.

Arrondissement de Verviers.
Les miliciens de la ville de Verviers, canton n° 10, comparaitront le lundi, 11 février prochain, à neuf heures du matin. — Ceux du canton de Battice, n. 11, le mardi, 12. — De Henri-Chapelle, n. 12, le mercredi, 13. — De Hodimont, n. 13, le jeudi 14. — D'Aubel, n. 14, le vendredi 15. — De Soiron, n. 15, le samedi 16. — De Theux, n. 16, le lundi 18.

Arrondissement de Huy.
Les miliciens du canton de Seny, n° 18, comparaitront le mardi 19 février prochain, à neuf heures du matin. — Ceux du canton de Gouthuin, n. 19, le mercredi 20. — De Huy, n. 20, le jeudi 21. — De Jehay-Bodegnée, n. 21, le vendredi 22. — De Chevron, n. 17, le samedi 23.

Arrondissement de Waremme.
Les miliciens du canton de Hannut, n° 22, comparaitront lundi, 25 février prochain, à neuf heures du matin. — Ceux du canton de Landen, n. 23, le mardi 26. — De Waremme, n. 24, le mercredi 27. — De Momalle, n. 25, le jeudi 28.

Les conseils de milice se réuniront respectivement aux dites époques aux heures indiquées et dans les locaux ci-après; savoir :
Pour l'arrondissement de Liège, à l'ancienne église de Ste-Ursule, rue des onze mille Vierges, à Liège. — Pour celui de Verviers, à l'hôtel-de-ville de Verviers. — Pour celui de Huy, à l'hôtel-de-ville de Huy. — Pour celui de Waremme, à la maison communale de Waremme.

Ils examineront pendant cette session :
A. Les volontaires ;
B. Les miliciens exemptés provisoirement du service en 1835, 1836, 1837 et 1838.

Les époques des 2^e, 3^e et 4^e sessions, ainsi que les jours de la remise du contingent à M. le commandant provincial, seront ultérieurement fixés.

THÉÂTRE. — L'affiche d'hier invitait les abonnés à se rendre au foyer après la 1^{re} pièce, pour y entendre une communication de l'administration; plusieurs de ces messieurs s'y sont trouvés, et le directeur leur a exposé que la santé chancelante de M. de St-Auge ne permettant plus à cet artiste de jouer aussi souvent, il se voyait dans l'impossibilité de varier le répertoire lyrique, si on ne l'autorisait pas à faire réparer le baryton, M. Leroyer, dont la présence faciliterait la mise en scène de plusieurs opéras, entr'autres des *Huguenots* dont il s'occupe activement, à ce qu'il paraît. On a acquiescé à cette demande, mais en stipulant toutefois, qu'il ne devrait plus être donné aucune de ces vieilleries telles que le *Nouveau Seigneur*, les *Visitandines*, etc. Espérons que l'administration fera usage de cette latitude dans l'intérêt de nos plaisirs.

On écrit de Simplon à la date du 12 janvier :

Les premiers jours de l'année sont horriblement mauvais sur le Simplon; il neige si fort depuis quatre jours et quatre nuits, qu'il y a une quantité de neige effrayante sur cette montagne; un vent glacial et d'une violence extrême accompagne ce déluge de flocons et semble vouloir tout effacer, anéantir même jusqu'à ces majestueux rochers qui s'opposent à son passage; et après avoir exercé sa rage à travers leurs flancs creux, il mugit de fureur dans l'impuissance de renverser ces masses gigantesques des Alpes. Un brouillard épais, noir, sombre comme les ténèbres d'un tombeau, vient encore ajouter à l'horreur de ce spectacle; jamais ces cimes orgueilleuses ne virent éclater de tempêtes plus terribles que ces jours derniers; jamais le joli plateau du Simplon ne fut le théâtre d'une scène plus désolante que dans les journées du 10 et du 11. Un voyageur qui a pu heureusement traverser le Simplon sans y trouver la fin de ses jours, nous assure que les quatre jeunes pères qui habitent le magnifique hospice, et dont le courage et l'intrépidité à courir au milieu des neiges, sont connus et admirés de tout le monde, étaient cependant dans la terreur et l'épouvante; ils ont fouillé soigneusement les archives de leur couvent sans y pouvoir trouver un récit d'une tourmente aussi longue et aussi effroyable; les chiens intelligents qui remplissent avec tant de zèle l'office de fidèles gardiens, paraissent dans la frayeur et la consternation on comptait des coups de vent si furieux qu'ils produisaient des secousses pareilles à celles d'un violent tremblement de terre; on sentait distinctement vibrer les murs, les appartements et les chaises; on entendait craquer fortement les parois des chambres; le lit pendant la nuit était violemment agité, on s'attendait à voir le vent enfoncer les croisées et à être assailli dans son cabinet plus chaudement en un sens que sur la brèche; à neuf heures du matin à peine pouvait-on lire à la lumière du jour; et, chose incroyable, à midi même, lorsque ces furieux tourbillons étaient lancés contre les vitres, il était tout à fait impossible de distinguer les plus gros caractères! Les cantiniers qui habitent les cantines placées de distance en distance, où les voyageurs fatigués peuvent trouver du soulagement, étaient dans les plus vives alarmes; ils passèrent plusieurs nuits sur pied pour veiller à la conservation de leurs familles, de crainte de les laisser périr sous les débris de leurs maisons, d'où ils se proposaient de sortir si le vent avait augmenté d'intensité; ils auraient ainsi évité un danger certain de mort pour tomber dans un non moins réel, en s'exposant à toute la fureur de l'ouragan.

La belle route qui traverse le Simplon, et qui fait avec raison l'admiration de tous les voyageurs en été, est maintenant cachée sous six grands pieds de neige; les bornes, les parapets, les murs, les haies, tout a disparu; on n'aperçoit plus que quelques jalons plantés à la distance de 30 pieds les uns des autres; ce sont les seuls indices qui assurent au voyageur qu'il n'est pas égaré, et lui annoncent que, malgré le sentier à peine assez large pour y placer le pied, lorsque les traîneaux n'y passent pas, il marche cependant sur une route de 25 pieds de large. Cette route, ordinairement si fréquentée en hiver et en été, par une foule de curieux, est déserte et dangereuse depuis quelques jours; il n'y a que le seul traîneau de la diligence qui ose voyager, et si le conducteur n'avait pris pour devise ce mot : *en avant!* qu'il a fait graver sur sa large médaille d'acier, jamais il n'aurait le courage d'affronter impunément ces terribles avalanches qui se tiennent à cheval sur ces affreux rochers, prêtes à crever sur tout son équipage. Sept ou huit hommes armés de larges pelles accompagnent le traîneau, pour lui frayer avec peine une étroite issue à travers ces amas qui s'amoncèlent à une hauteur prodigieuse; mais on craint pourtant que, malgré le courage du conducteur qui ne cautionne pas la vie de ces hardis *Schneefegers*, il n'arrive une épouvantable catastrophe; ce qui n'est que trop certain, c'est que, si ce temps sans exemple continue à sévir ainsi, on aura à déplorer la mort de ces hommes qui s'exposent évidemment au danger de trouver une tombe là où ils creusent un passage aux voyageurs.

Les fiers habitants du village du Simplon n'osent bouger d'une semelle de leurs maisons pendant ces tristes jours; une cruelle expérience leur a appris qu'il vaut mieux rester chez soi à l'abri de tout danger, que de courir les chances de vie ou de mort. On assure que le vent déchaine sa fureur d'une manière plus acharnée sur ce hameau solitaire, que sur le point culminant de la montagne. Le ciel nous préserve de malheur!

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 26 JANVIER.

Naissances : 5 garçons, 4 filles.
Décès : 5 garçons, 5 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir :
 Antoine Joseph Ledoux, âgé de 65 ans, cultivateur, rue Grande Bèche, époux d'Elisabeth Thonon. — Jean Baptiste Delliens, âgé de 21 ans, soldat au bataillon des sapeurs mineurs, célibataire. — Marie Joseph Colard, âgée de 79 ans, sans profession, rue du Vert-Bois, veuve de Gilles Dejardin. — Gertrude Mouillard, âgée de 78 ans, cuisinière, faubourg St-Léonard. — Françoise Dallimond, âgée de 48 ans, sans profession, derrière le Palais, épouse de Henri Joseph Dallemagne. — Catherine Baro, âgée de 50 ans, sans profession, rue de la Rose, épouse de Hubert Viatour. — Marie Louise Fl. Hochedé, âgée de 24 ans, marchande, faubourg Sainte-Marguerite, épouse d'Albert Lascasas-Leblanc.

Du 27 — **Décès :** 2 garçons, 2 filles.

Du 28. — **Naissances :** 4 garçons, 7 filles.
Décès : 5 garç., 7 filles, 1 hom., 4 femmes, savoir :
 Jean Laurent Marek dit Bailly, âgé de 47 ans, perruquier, rue du Champion, époux de Marie Françoise Heuskin. — Marie Catherine Josephine Lamborelle, âgée de 66 ans, négociante, rue Royale, veuve de Henri Joseph Magnée. — Marie Jeanne Joseph Jeunehomme, âgée de 65 ans, journalière, rue Chaffour, épouse de François Fally. — Catherine Hornay, âgée de 59 ans, journalière, rue Longdoz, veuve de Henri Bernimoulin. — Agnès Victoire Jne. Loyens, âgée de 50 ans, sans profession, rue des Ravets, épouse de Joseph Haters.

Du 29. — **Naissances :** 5 garç., 5 filles.
Décès : 2 garç., 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir :
 Jean Joseph Devivier, âgé de 74 ans, employé, rue Bois-l'Évêque, veuf de Marguerite Demet. — Ch. Joseph Schneider, âgé de 52 ans, journalier, rue des Ecoliers, époux de Marie A. Raimond. — Marie Joseph Tiloy, âgée de 70 ans, sans profession, béguinage St-Christophe, veuve de Jean Hubert Douffet. — Marie Jeanne Delsamme, âgée de 64 ans, fileuse à Jupille, veuve de Nic. Closset.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 31 janvier 1839, la 5^e représentation de : ANNE DE BOULEN, opéra en trois actes.
 La CHANOINESSE, vaudeville.

Au 1^{er} jour, la reprise de GUSTAVE, grand opéra.
 Incassamment, au bénéfice de Mme. Stevens, la première représentation de : A TRENTE ANS ou une FEMME RAISONNABLE, vaudeville.
 — La reprise de l'AMBASSADRICE, opéra en trois actes.

ANNONCES.

LA SOCIÉTÉ des HOUILLÈRES des GRANDS MAKETS à Jemeppe, informe le public qu'elle a établi un MAGASIN de son CHARBON sur la grande route de Liège à Huy près la Chapelle du Paradis.
 CE MAGASIN sera constamment approvisionné de CHARBON GRAS et bien brûlant. 104

Un JEUNE HOMME, candidat en sciences, sachant le Flamand, ayant quelques heures de loisir pendant la journée, désire les utiliser en donnant des leçons, à des prix modérés, chez lui ou en ville, sur la langue Française, Latine et Grecque, Histoire, Géographie et Mathématiques, etc. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n°37-474.

MAISON A LOUER pour la St-Jean, située quai de la Sauvenière, près du Pont d'Avroy. Prix : 1000 fr. S'adresser de 10 heures à midi, Chaussée St-Gilles, n. 542-8°. 12

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
UNE MAISON,
 AVEC JARDIN,
 ET
une autre plus petite,

Attenant l'une à l'autre et pouvant être réunies, sises à Liège, près de l'Hôtel du Gouvernement. On peut les acquérir ensemble ou séparément.
 S'adresser à M^e BERTRAND, notaire à Liège. 105

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
 ET AVEC
Grandes facilités pour le paiement du prix,
DOUZE MAISONS,
 AVEC JARDIN,
 Situées à Liège, rue David, faubourg St.-Léonard, portant les n° 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26.
 Ces maisons sont nouvellement et solidement construites, elles sont d'un revenu assuré et avantageux.
 S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

L'ADMINISTRATION
 DU
SEMINAIRE EPISCOPAL DE LIEGE,
 METTRA EN ADJUDICATION,
 Le 1^{er} Février prochain, la confection de divers
OUVRAGES DE MENUISERIE
 A EXÉCUTER AU SEMINAIRE DE LIÈGE.

Les soumissions cachetées seront remises avant le 1^{er} février au secrétariat de l'administration, Cloîtres de St-Paul, où l'on peut voir les conditions, tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à midi. 69

A Louer
 POUR LE PREMIER MARS 1839.

Mardi 5 février 1839

A 9 HEURES DU MATIN,
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES
HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,
 EXPOSERA EN LOCATION AUX ENCHÈRES,
 A la salle de ses séances, rue Féronstrée,
 Pour le 1^{er} Mars 1839,

LES PIÈCES DE TERRE

DONT LE DÉTAIL SUIT,
 SITUÉES
 DANS LES COMMUNES DE HANEFFE ET VERLAINE,
 Savoir :

LIEUX DITS.	CONTENANCE			
		HEC.	ARES	MILL.
COMMUNE DE HANEFFE.				
Champnotte.	Une PIÈCE DE TERRE.	1	04	650
A Haneffe.	Id.	»	10	900
Id.	Id.	1	04	650
Id.	Id.	»	65	590
Cornu Champs	Id.	»	43	590
Fond de Jeneffe	Id.	»	65	590
A Haneffe.	Id.	»	57	950
à la Champnotte.	Id.	»	17	440
Spintaux.	Id.	»	78	470
COMMUNE DE VERLAINE				
Vieux-Pré.	UNE PIÈCE DE TERRE.	1	»	270
Id.	Id.	»	52	510
Id.	Id.	»	50	500
F ^d de Brouck.	Id.	»	52	510
A Verlain.	Id.	»	52	510
»	Id.	»	21	800
Fond Mean.	Id.	1	04	650
Sur le Paradis.	Id.	»	54	170
Fond Thierry.	Id.	1	»	270

Toutes ces pièces sont affermées à feu M. Jean-Joseph Martin BERLEUR. Elles seront exposées en totalité ou en détail sur la mise à prix de 950 francs.
 S'adresser pour connaître les conditions au bureau de la recette dssdits hospices. 86

VILLE DE LIÈGE.
vente

DE
PROPRIÉTÉS COMMUNALES.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins, dûment autorisé, procédera le JEUDI 7 Février prochain, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DES
PROPRIÉTÉS

DONT DE DÉTAIL SUIT, SAVOIR :

- 1° Un JARDIN situé au-dessus de la porte Saint-Marguérite, détenu par M. Piette, ex-commissaire de police.
- 2° Un idem, situé également au-dessus de ladite porte et qui a son entrée par le mont des Tisserands. Il est actuellement occupé par M. Raikem.
- 3° Un idem, situé à la porte de St-Martin. Il était ci-devant occupé par M. Stéphany et il l'est maintenant par M. Thonon, avoué.
- 4° Un idem, situé sur les Fossés entre les porte Ste-Marguérite et St-Martin.
- 5° Un idem, joignant au précédent.
- 6° Un idem, détenu par les enfants Fally, et situé à l'endroit dit Thier de la Fontaine.
- 7° Un idem, situé au même endroit et détenu par les mêmes.
- 8° Un TERRAIN vague joignant au précédent et se prolongeant jusqu'à la propriété de M. Comblen.
- 9° Un idem, longeant le chemin existant derrière les Bayards quartier du Nord.
- 10° Un idem, situé derrière les Murs, près de la houillère de la Plomberie.
- 11° Un TERRAIN situé dans la rue des Cloutiers et sur lequel il a été construit une remise.
- 12° Un TERRAIN vague situé près du moulin du sieur Paulus en Saucy.
- 13° Un TERRAIN situé rue de la Syrène au faubourg Ste-Marguérite près des maisons Hayne et Courard.

On peut voir le cahier des charges et les plans au secrétariat de la ville.
 A l'Hôtel-de-Ville, le 25 janvier 1839.
 LE PRÉSIDENT, PAR LE COLLÈGE : LE SECRÉTAIRE.
 J.-J. TILMAN. DEMANY.

beau bien patrimonial
A VENDRE.

Consistant 1° en une BELLE MAISON de maître, composée d'un beau salon, deux autres pièces et deux cuisines au rez de chaussée, plusieurs pièces à l'étage, quatre caves beaux greniers avec fournil, remise, écuries, pigeonnier, ancienne brasserie avec une grande citerne, cour entourée de beaux bâtiments bâtis en pierres et couverts en ardoises, jardins garnis d'arbres à fruits, vergers, prairies et allées y attenantes, le tout ne formant qu'un ensemble d'environ quatre hectares, et une petite maison avec bâtiments et jardin toignant la précédente.

2° EN UNE BELLE ET BONNE FERME, composée de bâtiments solides, avec cour et jardins y attenants, de superbes prairies, de terres et pâtures en plusieurs parcelles, d'une contenance d'environ soixante deux hectares.

3° En une PARCELLE DE BOIS, ancienne croissance, d'environ un hectare et demi.

Ces BIENS sont situés à OCQUIER EN CONDROZ à une demi lieue de la route de Liège à Marche: Ils seront premièrement exposés aux enchères en trois lots séparés comme ci-dessus, et ensuite réunis en masse.

LA VENTE AURA LIEU LE CINQ FEVRIER 1839, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire ADAMS, à Liège, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges. 1615

BOURSES.

PARIS, LE 28 JANVIER.

Trois p. c.	78 90	Actions réunies.	510
Quatre p. c.	102 40	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 50	Dito nouv. s. inté.	—
Act. de la Banque, 2635	—	Dettes actives.	19 1/2
Obl. la vil. de Par. 1170	—	Id. passives.	4 5/4
Emprunt belge.	—	Emp. rom.	100 5/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 25
Banque de Belgiq. 555	—	Empr. portugais.	34
Mutualité.	—	Miguéliste.	—

LONDRES, LE 25 JANVIER.

5 % consolidés.	92 1/2	Différées.	9 1/4
BELG. 1852.	98 7/8	Passives.	5 7/8
HOL. Dette active.	55 1/8	RUSSIE.	—
PORTUG. 5 p. c.	56 1/4	BRESIL.	79
Id. 5 p. c.	22 7/8	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	20 5/4		

AMSTERDAM, LE 28 JANVIER.

HOLL. Dette activ.	101 5/8	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	54 5/4	POLOGNE. L. fl. 500	125 1/4
Différée.	127 1/28	Prus. L. de Rd. 50	125
Billet de change.	26 5/8	ESPAGNE. E. Ard.	17 15/16
Obl. synd. d'am	94 15/16	Dito grd.	—
» 3 1/2.	80	Dette diff. 1850.	9 1/4
S. de C. des P.-B.	175 1/2	» anc.	6
» nouvelle.	—	» passives.	5 5/8
RUSSIE. Hope et Ce	106 1/8	AUTR. Métall. 5.	104 1/2
» 1829, 5.	106	BRES. Obl. à Lond.	78
Inscr. au gr. livre	71 7/8		

ANVERS, LE 29 JANVIER.

ANVERS. Det. act.	104	P. PRUSSE. Em. à Berl.	125 1/4
» Det. diff.	50	NAPLES. Cert. Fal.	95 5/4
Empr. de 48 mill.	97	» Et. Rom. Lev. 1852.	100 1/4
Id. de 50 mill.	87 1/2	P. Cert. à A. 1854.	99 5/8
HOLL. Dette activ.	—	CHANGES.	
Rente rembours.	—	Amsterd. C. jours.	1 1/8 p
AUTRICHE. Métall.	107 1/4 et	Id. 2 mois.	—
Lots de fl. 100.	—	Rotterd. C. jours.	1 1/8 p
» fl. 250.	480	Id. 2 mois.	—
» fl. 500.	850	P. Paris. C. jours.	1/8 av.
POLOG. Lots fl. 500	120 5/4	Id. 2 mois.	5/4 0/10 p
» fl. 100.	158	P. Londres. C. jours.	59 7/8
BRES. Em. L. 1854.	—	Id. 2 mois.	59 1/4 1/2
ESPAGNE. Ardoins.	17 1/2	P. Francfort. C. jours	56
Dette passiv. 1854.	—	Id. 5 mois.	55 11/16
» Différée.	—	A Bruxelles et Gand.	1/8
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2		
Dito à L.	74		

BRUXELLES, LE 29 JANVIER.

Dette active 2 1/2	55	P. Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	97 et	A Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Empr. de 50 mill.	86 5/4	P. Mutualité.	106 1/2 et
Id. de 57 mill.	67	P. S. C. Bruges.	—
Empr. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	768	A Act. Réunies.	51
Emp. de Paris.	1625	A Borinage.	—
S. de Comm. de c.	—	P. Houyoux.	—
B. de Belgique.	56	P. Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	101	A Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	99	P. Luxembourg.	—
Banque Foncière.	96 1/2	P. Civile.	—
Idem.	100	Herve.	—
Flenn.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	P. Holl. Dette active.	—
Levant du Flennu.	—	Losrenten inscr.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	107 1/4
Sars-Longcham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoins.	17 1/2
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	100	P. Différée de 1850.	—
Verrieres.	111	P. Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verret. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	100 1/2

VIENNE, LE 19 JANVIER.

Métalliques 5 p. c., 108 1/4 — Actions de la Banque, 1489 1/2.
 Imprimerie de J.-B. Nosseant, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.